

## Exercice 1989 - Compte Administratif

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre des comptes d'administration du Maire afférents à l'exercice 1989 et selon l'article L 121.13 du Code des Communes, l'Assemblée, pour la circonstance, doit procéder à l'élection de son Président qui, en règle générale est le doyen d'âge, il s'agit ici de M. TOURRAIN.

Etes-vous favorable à la présidence de M. TOURRAIN ? Pas d'oppositions particulières, pas d'abstentions ?

Je vais donc céder ma place provisoirement à M. TOURRAIN pour mener les débats sur ce compte administratif.

**M. TOURRAIN :** Monsieur le Maire, si vous voulez expliquer le contenu du compte administratif de 1989, je vous donne la parole.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci Monsieur le Président. Je vais donc vous présenter les comptes financiers de la Ville pour 1989.

Le Budget de la Commune s'exécute du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la Commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes stipule : «l'arrêté des comptes commerciaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la Commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année suivant l'exercice».

Le but de ce rapport est d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I/ le budget principal.
- II/ les budgets annexes.
- III/ les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître pour chacun des budgets un solde positif ; on remarquera toutefois la diminution du solde du budget principal qui ne représente plus que 3,5 % des dépenses de l'exercice, contre 4,4 % l'an dernier.

D'année en année, les prévisions de recettes se révèlent de plus en plus proches de la réalisation, ce qui démontre une rigueur de gestion sans cesse accrue. De plus, la mise en place courant 1989 d'une gestion de trésorerie a déjà permis de retarder plus encore qu'auparavant l'encaissement de prêts prévus au budget.

Ce résultat, on doit le rappeler, a été accompagné comme l'an dernier d'une pause fiscale totale. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la pause fiscale a été respectée ; ainsi, les taux du foncier bâti, non bâti et de la taxe professionnelle ont été identiques aux taux votés en 1988 (l'augmentation qui a pu apparaître

résulte de la seule actualisation des bases). Pour la taxe d'habitation, le produit global perçu sur les contribuables bisontins a été strictement identique au montant 1988.

L'incidence de l'abattement général à la base de 5 %, institué par le Conseil Municipal en juin 1988, s'est traduit en 1989 pour chaque habitation principale par une réduction identique pour tous de 630 F de la valeur locative. De ce fait, l'évolution des cotisations a été quelque peu différente au niveau de chaque contribuable :

- pour près de 85 %, la cotisation a dû être égale à celle de 1988 ou même pour la plupart légèrement réduite,
- pour les autres, une majoration de 1 à 2 % a pu être constatée.

On note une légère remontée du taux de réalisation des dépenses d'investissement (tous budgets confondus) 70,2 % contre 69 % en 1988.

Les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus croissent de 2,6 %, ce pourcentage devant être modulé. Hors réaménagement de dette et après réintégration aux années budgétaires concernées des intérêts intercalaires réglés en 1988, les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

	1988	1989
	722 182 607,63	740 920 235,97
Intérêts intercalaires 1987 réglés en 1988	- 6 127 129,66	
Réménagement de dette	- 419 846,63	- 137 976,97
	<b>715 600 631,34</b>	<b>740 782 259,00</b>
	+ 3,52 %	

De plus, l'augmentation de la cotisation CNRACL a accru nos dépenses d'environ 2 875 KF et contribue également à l'augmentation ci-dessus indiquée.

Notons que ce pourcentage d'augmentation des dépenses de fonctionnement est sensiblement inférieur à l'inflation constatée au cours de l'année 1989 (+ 3,6 %). La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui constitue l'un de nos objectifs prioritaires est donc réalisée.

## I/ BUDGET PRINCIPAL

### 1) Section d'investissement

#### *Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	9 740 734	9 073 867	6 863 039	3 982 805	4 661 870
Recettes	440 000	224 324	440 000	68 871	151 600

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 43,89 % par suite de l'échelonnement des travaux et des paiements ou du retard au démarrage de certaines opérations. En conséquence, les crédits non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant, il s'agit notamment de :

- la restructuration des locaux d'une partie du bâtiment principal 2, rue Mégevand 1,21 MF
- l'achat du matériel de cartographie et divers outils pour l'amélioration de l'équipement informatique 1,14 MF
- l'achat d'un enregistreur magnétique à la caserne des sapeurs-pompiers 0,24 MF
- les travaux et l'entretien dans les édifices culturels (vitraux à la Basilique de Saint-Ferjeux - rénovation de l'électricité de l'église de la Madeleine - Réfection de la toiture de l'église Saint-Martin des Chaprais) 1,15 MF

Les règlements intervenus portent essentiellement sur :

- l'équipement informatique 1,73 MF
- l'acquisition de matériel et mobilier dans les services administratifs 0,67 MF
- l'entretien courant de l'Hôtel de Ville et du C.A.M. 0,16 MF
- l'acquisition de matériel et de véhicules pour les sapeurs-pompiers 0,66 MF
- l'entretien courant de la caserne de sapeurs-pompiers 0,26 MF

#### Chapitre 901 - Voirie

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	44 769 961	51 000 771	32 723 665	40 023 241	10 812 987
Recettes	8 935 508	1 768 778	8 210 788	1 274 859	493 483

Les dépenses de ce secteur sont réalisées à hauteur de 78,48 % et les recettes à 72,08 %.

Pour les équipements en moyens techniques, les réalisations se sont élevées à 5,42 MF.

En ce qui concerne la voirie proprement dite, 10,91 MF ont été dépensés pour l'aménagement des voiries en rive gauche du Doubs, pour le renforcement des voiries nationales et l'élargissement de la bretelle Boulevard Blum / rue de Vesoul.

Les dépenses relatives aux ouvrages d'art atteignent 19,46 MF dont 18,60 MF pour la construction du Pont Denfert-Rochereau.

Quant à l'éclairage public - signalisation et aux espaces verts, parcs et jardins, les réalisations atteignent respectivement 2,50 MF et 1,39 MF. Les autres dépenses concernent les parkings, les abris publics et les autres équipements de voirie.

La quasi totalité des recettes a trait au secteur espaces verts (1,15 MF) et concerne plus spécialement les subventions versées par l'État au titre du protocole environnement (0,85 MF).

*Chapitre 902 - Réseaux*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	495 801	570 956	314 843	306 092	247 506
Recettes	5 559	1 000	1 050	0	0

Les dépenses réalisées correspondent à l'entretien courant des différentes installations téléphoniques des bâtiments municipaux.

*Chapitre 903 - Équipement scolaire et culturel*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	43 439 433	35 092 691	26 880 985	19 964 538	12 177 425
Recettes	14 091 242	9 957 005	9 405 866	6 535 903	3 242 647

Les réalisations de dépenses s'élèvent à 56,89 %. Ce chapitre regroupe 3 grands secteurs dans lesquels le taux de réalisation varie, soit :

- 73,64 % pour l'enseignement
- 53,30 % pour les sports
- 48,21 % pour le secteur culturel.

**Les dépenses d'enseignement** atteignent 7,33 MF. L'essentiel (82,92 %) a trait à l'enseignement du premier degré avec notamment :

- la restructuration complète de la maternelle Ronchoux 1,628 MF
- le solde des travaux de construction de la maternelle Sircoulon 0,441 MF
- l'aménagement du restaurant du G.S. Bourgogne, d'une salle polyvalente et d'une salle de classe à la maternelle Bourgogne 0,569 MF
- la réfection de toiture, école Rivotte 0,204 MF
- des travaux au G.S. Condorcet 0,242 MF
- divers travaux au G.S. Jean Macé 0,187 MF
- installation d'un préfabriqué aux Tilleroyes suite à incendie 0,169 MF
- diverses acquisitions de mobilier et matériel 1,079 MF

Les dépenses afférentes aux établissements du second degré correspondent pour 1,201 MF à la participation versée au Département du Doubs pour l'entretien des collèges en 1988.

**Les dépenses du secteur sport** passent à 5,37 MF contre 8,54 MF en 1988 et concernent :

- des terrains d'éducation physique 0,380 MF

- les salles de sport dont 0,742 MF vestiaires-sanitaires à la Malcombe, 0,255 MF réfection de l'étanchéité du gymnase Diderot, 0,102 MF étanchéité des gradins et de la tribune du stade de Montrapon et 0,210 MF - acquisition de matériel et mobilier	1,587 MF
- les bassins de natation dont 1,028 MF piscine couverte, 0,112 MF acquisition de mobilier et matériel	1,215 MF
- les autres équipements de sports et de jeunesse dont 1,801 MF piscine-patinoire à Planoise et 0,258 MF - Cercle Sportif de l'Institution des Invalides	2,105 MF

**Les dépenses du secteur culturel** s'élèvent à 7,259 MF.

Il s'agit essentiellement des dépenses suivantes :

• Musées dont 1 MF Citadelle et Parc Zoologique, 0,604 MF Palais Granvelle - Musée du Temps	2,476 MF
• Bibliothèques dont 0,816 MF autoclave, 0,299 MF - MPT - Bibliothèque à Montrapon, 0,418 MF acquisition de matériel et mobilier culturel et 0,321 MF pour l'entretien des différents bâtiments	1,875 MF
• Conservatoire de Musique	0,567 MF
• Ecole Régionale des Beaux-Arts	0,483 MF
• Animation de quartier dont 0,284 MF salle Montjoye, 0,128 MF restauration Fort de Chaudanne, 0,487 MF travaux au Centre International de Séjour, 0,205 MF acquisition de mobilier et matériel culturel et 0,257 MF pour l'entretien des différents bâtiments	1,418 MF

Les recettes réalisées représentent 65,6 % des prévisions. Il s'agit notamment de subventions (4,939 MF), de participations reçues des communes voisines pour les investissements réalisés dans les collèges (0,608 MF), de l'indemnité de sinistre encaissée suite à l'incendie de l'école des Tilleroyes (0,965 MF).

Comme l'an dernier, les subventions non encaissées concernent :

- les programmes qui n'ont pas démarré dans l'attente d'une subvention de l'État, notamment :

• piscine-patinoire à Planoise	0,487 MF
• Centre Équestre de Valentin	0,297 MF
	-----
	0,784 MF
- le Cercle Sportif de l'Institution des Invalides	0,220 MF
- la salle Montjoye	0,200 MF
- l'acquisition d'un autoclave pour protection du patrimoine écrit	0,260 MF
- le Palais Granvelle-Musée du Temps	0,438 MF

*Chapitre 904 - Équipement sanitaire et social*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	3 510 005	4 088 168	1 502 732	1 876 731	2 074 222
Recettes	211 079	765 085	171 079	437 820	327 265

Le faible taux de paiement des dépenses (45,9 %) résulte du retard de réalisation des programmes ci-après :

- bâtiment gardien et aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe,
- construction du crématorium au cimetière de Saint-Claude.

Les principales réalisations concernent :

- Centre d'Enseignement Ménager de Palente	0,737 MF
- aménagement du Fort de Planoise	0,218 MF
- acquisition des locaux du Centre de PMI - ZAC de Planoise	0,171 MF
- diverses acquisitions de mobilier et matériel	0,133 MF

Les autres dépenses correspondent au gros entretien de l'ensemble des équipements.

*Chapitre 905 - Transports et Communications*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	15 608 861	24 043 076	3 107 216	13 824 394	10 058 227
Recettes	819 070	3 032 157	247 181	3 010 640	21 517

Le taux de réalisation de dépenses (57,5 %) est en nette amélioration, le décalage constaté en 1988 n'a cependant pas été récupéré et justifie le niveau important des crédits reportés.

Les dépenses de transport s'élèvent à 13,815 MF.

L'acquisition et l'aménagement des bus (12,200 MF) représentent l'essentiel des dépenses.

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA (2 191 745,35 F) incluses dans les montants ci-dessus font l'objet d'opérations d'ordre.

Afin de faire apparaître les dépenses et recettes réelles de ce secteur, la réfaction de la TVA concernant les transports est opérée en prévisions et réalisations et permet d'établir le tableau ci-après :

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	15 361 680	21 851 331	2 860 035	11 632 649	10 058 227
Recettes	571 889	840 412	0	818 895	21 517

*Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux, autres que transports*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	29 693 352	14 558 140	23 275 277	11 070 778	3 324 888
Recettes	25 650 304	6 152 721	23 662 304	4 140 587	2 012 135

Les paiements effectués représentent 76,05 % des prévisions, les recettes émises 67,30 %.

Ils se ventilent comme suit :

- Halles et marchés	0,265 MF
- Ateliers municipaux	2,132 MF
- Déchets urbains	2,707 MF
- Autres services industriels et commerciaux	5,967 MF

avec notamment :

- \* 0,801 MF versement à la CCI de la part de vente des locaux GIP Temps Fréquence,
- \* 1 MF acquisition de locaux pour le GARE,
- \* 3,610 MF acquisition et aménagement de locaux pour IEN.

Les recettes encaissées correspondent :

- Abattoirs, solde de la subvention de la CEE	1,071 MF
- Autres services industriels et commerciaux	2,973 MF

dont :

- Subvention du Département pour IEN (0,500 MF)
- Financement de l'immeuble mis à disposition du GARE (1,050 MF)
- Produit de la vente de l'immeuble GIP Temps Fréquence (1,423 MF)

*Chapitre 908 - Urbanisme et habitation*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	46 753 763	47 420 752	28 672 605	28 708 571	17 823 011
Recettes	21 688 750	17 305 511	14 793 406	5 096 612	12 198 682

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 60,54 % et 29,45 %.

Les dépenses concernent essentiellement :

- les opérations d'aménagement	17,360 MF
--------------------------------	-----------

dont :

- 1 MF participation Z.I. des Tilleroyes
- 12,508 MF ZAC de Planoise
- 0,536 MF ZAC des Montarmots
- 0,300 MF ZAC Combe Saragosse
- les ensembles et groupes immobiliers 9,502 MF

dont :

- 0,459 MF ZAC Planoise, pépinière d'entreprises
- 5,986 MF intervention sur le quartier Montrapon - Fontaine-Ecu
- 0,573 MF maîtrise de l'énergie
- 0,386 MF mise en conformité des installations électriques
- Les bâtiments locatifs, secteur Battant 1,670 MF (opération de rénovation des bâtiments du quartier Battant).

Les restes à réaliser particulièrement importants en recettes correspondent principalement à des subventions pour l'opération RHI rue de Vignier :

- 4,778 MF subvention État
- 0,266 MF subvention Département.

#### *Chapitre 910 - Programmes pour l'État et les Établissements publics nationaux*

Par suite des travaux de modernisation entrepris par la SNCF dans les gares Viotte et Mouillère, la Ville a été amenée à verser une participation de 6 800 000 F. Cette somme a été financée par un prêt dont les annuités nous seront remboursées par la SNCF qui recouvrera à cet effet une surtaxe sur chaque billet délivré.

#### *Chapitre 913 - Programmes pour les autres Établissements publics, syndicats mixtes, etc.*

Nous avons participé :

- à la réfection des halls HLM 392 976 F
- à la construction à Planoise du CNFPT 500 000 F

#### *Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.*

L'aide de la Ville (774 733 F) s'est répartie comme suit :

- 100 000 F - CROUS - Aménagement d'une nouvelle unité de restauration.
- 12 100 F - Divers propriétaires - Ravalement de façades - 38, rue Battant - 6, rue Thiémanté - 20, rue Richebourg - 20, rue du Grand Charmont
- 20 000 F - Confédération Syndicale du Cadre de Vie - Acquisition de bacs à fleurs
- 112 633 F - FOL - Travaux à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort
- 15 000 F - IUT - Équipement de la section «Chimie Science des matériaux»

100 000 F - Comité du Plan Relief de Besançon - Reproduction du Plan Relief de la Ville de Besançon

25 000 F - Foyer «Le Roseau» - Implantation de BTS rue des Brosses

100 000 F - Union Départementale des Associations Familiales - Foyer Henri Bertrand

70 000 F - Association Comtoise Parc des Expositions et Congrès - Aménagement parking

20 000 F - Association sportive «La Citadelle».

100 000 F - Centre école de parachutisme

100 000 F - Centre école de parachutisme

100 000 F - MJC du Loutelet - Extension du centre de plein air

#### *Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme*

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains et de bâtiments n'ayant aucun lien avec les programmes précédemment examinés.

Les principales acquisitions ont porté sur les terrains et bâtiments suivants :

- acquisition à M. JOLIBOIS, terrain - chemin de la Selle	419 500,00 F
- acquisition à M. BETAIN, terrain - chemin aux Planches de Chailluz	782 200,00 F
- acquisition de M. FORNASIER, terrain - chemin des Planches	380 000,00 F
- acquisition à M. AUBERT, bâtiment - 33, rue Mégevand	1 600 000,00 F

Les principales aliénations ont porté sur les terrains et bâtiments suivants :

- aliénation à BATIFRANC, terrain - rue Edison	1 006 380,00 F
- aliénation à la S.C.I. Vieilley, terrain - chemin des Planches	150 000,00 F
- aliénation à la Sté CRYLA, terrain - chemin des Justices	83 197,38 F
- aliénation à M. ROGER Guy, terrain - chemin de Vieilley	86 100,00 F
- aliénation à l'État, terrain carrefour de Châteaufarine	86 940,00 F
- aliénation à M. HUMBERT Philippe, appartement - 7, rue de la Mouillère	550 000,00 F
- aliénation à la S.A.I.E.M.B., immeubles - 9, 13, rue du Petit Battant et 12, 14, rue Richebourg	830 000,00 F
- aliénation à HABITAT PROMOTION, local angle Grande Rue, rue Renan	360 000,00 F
- aliénation à ICHE Albert, locaux 2 et 4, rue de la Préfecture	200 100,00 F

#### *Chapitre 925 - Mouvements financiers*

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	69 827 635	81 043 289	68 045 147	69 351 077	10 800 310
Recettes	30 131 397	35 684 439	26 986 055	31 000 061	4 684 711

La Ville de Besançon a procédé comme en 1986, 1987 et 1988 à un réaménagement partiel de sa dette.

1) Le dernier prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour la construction du nouvel abattoir dans la zone industrielle des Tilleroyes a été renégocié auprès de la même banque à un taux d'intérêt de 9 % alors que celui du prêt initial s'élevait à 10,75 %. Deux autres prêts avaient été renégociés en 1988. Au total, cette opération génère pour les annuités futures une économie de 123 KF en 1990 et 272 KF pour les annuités suivantes (cf. délibération du 22 mai 1989).

2) Deux prêts contractés en 1988 auprès du Crédit Local de France ont été renégociés dans le cadre de la gestion active de la dette. Les index de référence de ces prêts ont été modifiés afin d'alléger la charge de notre dette. Nous avons la possibilité en cas d'opportunité, de procéder dans les années prochaines à d'autres réaménagements de ces prêts.

En contractant des prêts à taux révisable ou variable, la Ville de Besançon s'engage de plus en plus dans cette démarche de gestion active de la dette qui consiste à choisir des produits financiers adaptés à la conjoncture et susceptibles d'apporter des gains d'annuités ou de limiter les risques de hausses en cas d'évolution défavorable des index retenus précédemment.

Il convient donc pour les deux années, afin de faire des comparaisons sur des bases cohérentes, de réduire les sommes inscrites à ce chapitre tant en prévision qu'en réalisation à hauteur de :

	1988	1989
<b>1. En dépenses</b>		
Remboursement anticipé du capital restant dû	17 250 075,73 F	(16 734 676,28 F * ( 8 680 710,00 F **
Prélèvement sur l'emprunt contracté pour financer le réaménagement de la dette, destiné à couvrir les pénalités (opération d'ordre inscrite en dépenses au 925.0 et en recettes au 930.0)	419 846,63 F	136 022,97 F *
	17 669 922,36 F	16 870 699,25 F
* Dépenses payées en 1989		(prévision 25 551 410,00 F)
** Chiffre indiqué pour mémoire, le mandatement est en fait intervenu en janvier 1990		
<b>2. En recettes</b>		
Prêt destiné à couvrir les dépenses inhérentes à la renégociation	17 642 086,00 F	25 551 410,00 F

Nos comparaisons porteront donc sur le tableau suivant :

	PRÉVU		RÉALISÉ		RESTES A RÉALISER 1989
	1988	1989	1988	1989	
Dépenses	52 157 713	55 491 879	50 375 225	52 480 378	2 119 600
Recettes	12 489 311	10 133 029	9 343 969	5 448 651	4 684 711

Le remboursement de la dette (en capital) ressort à 46,74 MF contre 43,31 MF en 1988, soit une variation de + 7,92 %.

Les opérations se rapportant à la dette récupérable se montent à 1,73 MF et les autres mouvements de créances à 3,93 MF dont 0,67 MF concernant une reprise sur provisions qui a servi à financer divers investissements et a fait l'objet d'opérations d'ordre tant en dépenses qu'en recettes (délibération du 22/05/1989).

S'agissant de l'emprunt globalisé 1989, les prévisions concernaient le budget primitif à raison de 85 540 000 F et le budget supplémentaire pour 50 951 000 F répartis entre le budget principal à raison de 129 451 000 F et 7 040 000 F pour les budgets annexes.

Ce prêt global a été réalisé au cours de l'exercice à concurrence de 70 700 000 F dont :

42 700 000 F - Crédit Local de France - CAECL SA.

8 000 000 F - Caisse d'Épargne de Besançon.

20 000 000 F - Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

La différence entre l'emprunt globalisé prévu et l'emprunt globalisé réalisé (136 491 000 F - 70 700 000 F) soit 65 791 000 F figure tant en prévisions qu'en recettes restant à réaliser à hauteur de :

- 63 291 000 F au budget principal (chapitre 927)

- 2 500 000 F au budget du service Assainissement.

Le montant relativement élevé de report d'emprunt provient du retard apporté aux opérations d'investissement ; retard qui est traditionnellement important à chaque renouvellement de Conseil Municipal, et de la mise en place d'une gestion de trésorerie courant 1989.

En dehors du prêt globalisé et du réaménagement de dette, nous avons obtenu 13 292 712 F de divers organismes bancaires :

- Caisse d'Allocations Familiales de Besançon	300 000 F
• Construction d'une maison de quartier polyvalente et d'une bibliothèque quartier de Montrapon	
- Caisse d'Épargne de Besançon	6 800 000 F
• Financement de travaux de modernisation et d'amélioration de l'accueil des voyageurs gares Viotte et Mouillère	
- Crédit Local de France CAECL SA	2 590 000 F
• Financement de la TVA ZAC de Planoise (1 674 000 F)	
• Prêt de trésorerie ZA Montarmots (916 000 F)	
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel	1 050 000 F
• Acquisition Immeuble pour GARE	
- Crédit Foncier de France	87 000 F
• Opération de boisement forêt de Chailluz	
- Agence Financière de Bassin	2 465 712 F
• Amélioration réseaux collecte (375 000 F)	
• Intercepteur rive gauche 3 <sup>ème</sup> tranche (750 000 F)	
• Raccordement des Founottes (293 586 F)	
• Étude hydrologique du réseau d'assainissement (750 000 F)	
• Déshydratation des boues (297 126 F).	

Même si nous avons fait appel à divers organismes bancaires, après mise en concurrence, le groupe Crédit Local de France-Caisse d'Épargne reste notre interlocuteur privilégié puisqu'en cumulant les prêts de l'emprunt globalisé et les prêts hors globalisation, il assure 71,54 % de notre besoin de financement par emprunt.

La ventilation par budget des prêts hors globalisation s'établit ainsi :

- Budget Principal	10 740 000 F
- Assainissement	2 465 712 F
- Forêts	87 000 F

#### *Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement*

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectives. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre, et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 54 289 976,80 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune, en pourcentage il est égal à :

$$\frac{100 \times 54\,289\,976,80}{(201\,145\,034,35 - 16\,870\,699,25)^*} = 29,5 \%$$

\* Total des dépenses d'investissement - Opérations liées à la renégociation de la dette

Évolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années

1985 = 21,5%)	
1986 = 19,5 %)	
1987 = 30,7 %)	soit une moyenne de 25,5 %
1988 = 27,2 %)	
1989 = 29,5 %)	

On constate une évolution positive de notre capacité d'autofinancement.

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement «programmes communaux» (chapitre 900 à 909) s'améliore très légèrement 64,45 % contre 63,58 % en 1988. Ce taux est toujours supérieur à la moyenne nationale (62,2 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1987\*\*) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

\*\* Dernière édition parue

## **2) Section de fonctionnement**

Cette section fait apparaître tant en recettes qu'en dépenses :

### **1) les opérations réelles**

**2) les opérations indirectes** (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de la dette, une évolution des dépenses de 2,31 % et des recettes de 1,92 %. Un examen plus approfondi en sera fait chapitre par chapitre.

Je vous rappelle que les variations 1988/1987 étaient de + 6 % en dépenses et + 4,2 % en recettes.

#### *Chapitre 930 - Service Financier*

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 précédemment étudié et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant remboursé en investissement au chapitre 925.

Le montant des intérêts remboursés s'élève à 64,611 MF contre 63,428 MF en 1988 soit + 1,87 %. Si l'on inclut pour 1988 le paiement des intérêts intercalaires du réaménagement de dette 1987, nous constatons au contraire une diminution de 0,77 % de la charge des intérêts.

Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre. Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

936 - Voirie

937 - Réseaux communaux

#### *Chapitre 931 - Personnel permanent*

##### **Les dépenses générales**

Les dépenses se sont élevées à 344,845 MF, somme qui comprend les dépenses de personnel temporaire réintégrées au chapitre 931 du Compte Administratif depuis 1989, contre 325,310 MF en 1988 (personnels temporaires ajoutés pour permettre la comparaison), soit une augmentation de 6 %. Cette augmentation aurait été de 3,16 % si les mesures ci-après n'étaient pas intervenues :

- augmentation de 18,20 % à 19,70 %, soit de 1,5 point, du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite (CNRACL) en 1989, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire de 2 875 215 F et porté la charge totale au titre de la CNRACL à 37,761 MF ;

- augmentation d'environ 1 % (0,84 % sur la tranche A et 1,82 % sur la tranche B) du pourcentage de cotisation à la Caisse de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires (IRCANTEC) en 1989, ce qui a entraîné une charge supplémentaire approchant 0,243 MF ;

- minoration de 1,064 MF des charges due à une diminution d'environ 1 % du taux de la cotisation allocations familiales ;

- réintégration de quatre sapeurs-pompiers le 16 janvier 1989, ce qui entraîne une augmentation de charges de 0,584 MF (traitements et charges) pour l'année 1989 ;

- paiement d'une indemnité, charges comprises, de 1,017 MF aux cinq sapeurs-pompiers réintégrés ;

- reclassement des catégories C et D et suppression des groupes de rémunération supérieure, sauf le groupe III bis, pour un montant de 2,552 MF, charges comprises ;

- paiement d'une prime de croissance, fin 1989, d'un montant de 3,058 MF, charges comprises.

A noter que les trois dernières mesures ne pouvaient être prises en compte lors de la préparation du Budget Primitif 1989 puisqu'elles n'étaient pas connues à l'époque.

### **Les effectifs**

Dans le cadre de la politique de diminution de la masse salariale, le processus de réduction progressive des emplois a donné en 1989, des résultats plus significatifs que les années précédentes. En effet, alors que 21 emplois avaient été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 29 emplois à temps complet l'ont été en 1989. A ce dernier nombre, il convient d'ajouter les 3 postes et demi à temps complet d'attachés de groupe.

La procédure employée a été la même que précédemment : non remplacement des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux, sans licenciement ni privatisation, une réduction rapide et autoritaire des effectifs étant difficilement conciliable avec la nécessaire obligation de maintenir, voire d'améliorer les services rendus aux usagers dont ils apprécient la qualité.

### **Le management participatif et la communication interne**

C'est précisément sur ce thème de la qualité, de la participation et de la responsabilisation des personnels à tous niveaux que les services municipaux se sont mobilisés en 1989.

Si les résultats de l'année 1988 avaient pu permettre de la qualifier d'année des groupes de réflexion, le bilan établi à la fin de l'année 1989 est tout à fait satisfaisant et prometteur d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services municipaux et des prestations offertes à la population.

Ainsi, fin décembre 1989, 338 agents volontaires se sont déjà mobilisés sur des thèmes concrets de réflexion et ont proposé des améliorations dans les domaines les plus divers allant de la communication interne à l'organisation des activités, en passant par le choix des matériels et ce, à travers 22 groupes de réflexion (14 à la Ville et 8 au CCAS) répartis dans 24 secteurs d'activités différents, qui ont traité 18 thèmes.

Dix groupes ont achevé leurs travaux à ce jour et les propositions d'amélioration sont appliquées ou en cours d'application pour 7 d'entre eux : État-Civil, Espaces Verts, Conseil en Économie Sociale et Familiale, Aides Ménagères, Gardiens de Musées, Courrier, Ordures Ménagères.

Démarche participative et communication interne sont étroitement liées car elles s'inscrivent dans la politique de gestion des ressources humaines. A cet effet, un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration et des agents volontaires a fonctionné depuis le début de l'année 1989. Deux cents agents ont été interrogés pour préciser leur attente et permettre à l'administration de définir les grands axes d'une réelle communication interne à dimension humaine, culturelle, opérationnelle, fonctionnelle et institutionnelle ; des actions en ce sens sont menées en 1990.

### **La formation**

40 000 heures de formation ont été octroyées au cours de l'année scolaire 1988-1989 à plus de 1 000 agents. C'est une dépense directe de 2,66 MF (2,33 MF de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et 330 KF de frais de stage auprès d'autres organismes de formation) qui a été supportée par le budget municipal en 1989. La qualification de plus en plus grande de notre personnel compense avantageusement la réduction sensible des effectifs. A noter que les plans de formation sont révisés tous les ans depuis 1986.

### **Amélioration de l'environnement professionnel et de la qualité du matériel**

S'agissant des outils informatiques et bureautiques, le parc municipal s'élève, à la fin de l'année 1989, à 350 terminaux, 150 micro-ordinateurs et une centaine de minitels reliés à un ordinateur central de grande capacité.

Le Service du Nettoyement a vu ses moyens matériels améliorés en 1989 par l'abandon du dépôt du Centre-Ville, inconfortable pour le personnel et peu fonctionnel, au profit d'un nouveau dépôt adapté aux

besoins, sis avenue Gaulard, qui permet de regrouper sur un même site plusieurs activités et par le remplacement d'un autre dépôt vétuste par un bâtiment neuf aux Chaprais.

L'organisation du travail et les horaires de l'ensemble du personnel ont été modifiés à titre d'essai pour permettre une utilisation plus rationnelle et plus conforme aux désirs des personnels, des potentiels humains et mécaniques.

Ces modifications permettent aussi d'assurer une action plus efficace et un meilleur service à la population.

Au surplus, le remplacement des bennes à ordures usagées s'est poursuivi ainsi que, lorsque c'est possible, la substitution progressive des camions double cabine aux véhicules normaux.

Cet effort consenti, tant en formation qu'en équipement, place la Ville de Besançon parmi les villes les mieux équipées de France. La qualité de gestion maintes fois reconnue à notre ville au plan national n'est pas étrangère à la qualité des personnels et des outils dont disposent les responsables municipaux.

### **La fonction publique territoriale**

Suite à la loi du 13 juillet 1987 modifiant la loi statutaire du 26 janvier 1984, après les 380 agents administratifs intégrés dans leurs nouveaux cadres d'emplois en 1988, une deuxième série de parution de cadres d'emplois techniques B et C a permis l'intégration en 1989, à compter des 1<sup>er</sup> juin 1988 et 1<sup>er</sup> janvier 1989, après consultation de la Commission Paritaire le 2 juin 1989, d'environ 1 700 agents. Lors de cette même commission paritaire, des dispositions tendant à maintenir les avantages qui peuvent l'être dans le cadre de la nouvelle réglementation, ont été retenues pour l'avenir.

#### *Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers*

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Pour en connaître l'évolution réelle, il convient de prendre en compte en plus des dépenses réalisées qui affichent une baisse de 1,3 %, le montant des restes à réaliser. En effet, pour 1989, ils s'élèvent à 2 478,79 KF contre 229,6 KF en 1988 (factures reçues fin 1989 mais payées sur l'exercice suivant). Compte tenu de ces éléments, l'évolution ressort à + 5,58 %.

L'un des principaux postes en cause dans cette évolution est le chapitre carburant qui voit ses dépenses augmenter de plus de 25 % (2 828 KF pour 2 251 KF en 1988), principalement, en raison des hausses de prix intervenues en 1989, de l'augmentation sensible du temps d'utilisation d'engins spécifiques (balayeuses, etc.) ainsi que du règlement en 1989 de factures intéressant l'exercice 1988 suite à la suppression de la journée complémentaire (127 KF).

Les autres postes tels que loyers et charges locatives (+ 10 %), assurances dommages aux biens et véhicules (+ 11,8 %), impôts fonciers (+ 11 %) prennent également une part importante dans l'évolution de ce chapitre.

Quant aux dépenses d'énergie, elles subissent globalement une majoration plus modérée de 7,7 % due essentiellement à l'augmentation des tarifs et au règlement en 1989 de factures se rapportant à l'année 1988.

Ce chapitre enregistre toutefois quelques baisses dont la plus significative concerne le poste «entretien à l'entreprise» (-13,45 %), les ateliers municipaux effectuant davantage de travaux confiés auparavant à des entreprises privées.

*Chapitre 934 - Administration Générale*

A situation égale, c'est-à-dire abstraction faite en 1988 des dépenses de rémunération et charges de personnel non titulaire (remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles - accroissement occasionnel et momentané des tâches) qui sont comptabilisées au sous-chapitre 931.1 à compter de 1989 et compte tenu des différents restes à réaliser, les dépenses de ce chapitre augmentent de 2,15 %.

Par nature, on constate des variations hétérogènes des différentes charges, à savoir :

* Fournitures de bureau, fournitures pour l'imprimerie et l'informatique, fournitures diverses	- 0,23 %
* Location de photocopieurs et du matériel informatique	+ 0,35 %
* Maintenance du matériel informatique et de bureau (accroissement du parc matériel)	+ 19,69 %
* Assurance responsabilité civile	+ 8,93 %
* Affranchissement	+ 3,61 %
* Téléphone (facture 1989 de 99 KF payée en 1990)	- 4,19 %
* Indemnités au Maire, aux Adjoints et Conseillers (16 Adjoints au lieu de 15 depuis l'élection de mars 1989)	+ 7,91 %

*Chapitre 936 - Voirie communale*

Globalement, ce chapitre enregistre une hausse de 6,06 %, abstraction faite des dépenses afférentes au personnel non titulaire (remplacement des agents permanents momentanément indisponibles) qui sont désormais comptabilisées au chapitre 931 et y compris les restes à réaliser des différents exercices.

Compte tenu des dépenses engagées non mandatées, les fournitures de voirie ont varié de + 1,31 %.

L'augmentation de 45 KF des dépenses de loyer et charges locatives du secteur nettoyage résulte de la poursuite de l'effort de centralisation des résidus de balayage urbain et d'une réorganisation de leur collecte. Ceci se traduit par la location de conteneurs supplémentaires, un enlèvement et un traitement plus important du volume de ces déchets par la Société ECOSPACE.

Hormis les factures payées au titre de l'exercice précédent, les dépenses d'électricité consommée pour l'éclairage de la voirie communale ont subi une hausse de 8,41 %.

Enfin, excepté le poste habillement et petit équipement de sécurité qui enregistre une hausse de 25,36 % due à un accroissement de la qualité des dotations vestimentaires, les autres secteurs de ce chapitre n'appellent pas de remarques particulières.

*Chapitre 937 - Réseaux communaux*

Ce chapitre concerne d'une part, les opérations comptables intervenant entre le Budget du Service Assainissement et le Budget Ville et d'autre part, les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques.

Pour le premier secteur, la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales passe de 3,696 MF en 1988 à 3,645 MF en 1989.

Mais en réalité, suite à une baisse du taux de TVA (5,50 % au lieu de 7 %), la redevance pour 1989 s'élève, après régularisation opérée sur l'exercice 1990 à 3 645 KF - 51,10 KF soit un montant de 3 594 KF (- 2,76 %).

La contribution du service Assainissement aux dépenses du Budget Principal croît de 3,49 %.

Pour le second secteur, les dépenses connaissent une croissance de 23,47 %. Cette forte hausse est due au remplacement en 1988 du central téléphonique à la caserne des sapeurs-pompiers, ce qui avait permis à la collectivité de bénéficier d'une assistance gratuite pendant un an, durée de garantie du matériel neuf. En 1989, le coût de cette prestation a été de 79 KF.

#### *Chapitre 940 - Relations Publiques*

Ce chapitre enregistre une diminution de 9,10 %. Mais il convient de souligner qu'en 1989, les salaires et les charges du personnel temporaire en remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles ou recrutés pour un accroissement occasionnel et momentané des tâches, sont pris en charge par le chapitre 931 « personnel permanent ». Donc, en faisant abstraction pour 1988 de ces frais (87 KF), la régression réelle est de 7,84 %.

L'évolution des différents secteurs doit être examinée pour appréhender cette baisse.

\* **Le secteur Élections et Référendums** passe de 1,088 MF à 0,950 MF en 1989. Cette diminution provient du nombre important d'élections organisées cette année.

Les recettes encaissées englobent le solde de la participation de l'État pour les élections de 1988 (0,216 MF), ce qui ramène l'encaissement pour 1989 à 0,371 MF.

\* **Le Journal Municipal** voit passer ses dépenses directes de 1,012 MF à 0,913 MF en 1989. Précisons toutefois que les frais d'impression et de distribution de B.V.V. ne portent que sur 10 mois, donc si on réajuste les dépenses, pour l'année complète, ce sous-chapitre fait apparaître une croissance réelle de 1,09 % (1,023 MF en 1989 contre 1,012 MF l'an passé).

Les recettes publicitaires affichent une baisse sensible (- 6,45 %) mais il faut noter qu'elles progressent de façon significative dans le dernier trimestre du fait de la concession de la régie publicitaire à «PM Conseil».

\* Les dépenses du secteur «**Autres actions d'information**» baissent légèrement (- 6,13 %). Elles passent de 1,845 MF à 1,732 MF en 1989. Cette baisse n'a toutefois pas empêché le service Communication d'atteindre son objectif : accroître la notoriété de Besançon. C'est ainsi que la Ville de Besançon a reçu le Grand Prix Cap'Com 1989 pour l'ensemble de sa stratégie de promotion. Le point culminant de cette promotion fut l'organisation avec la S.E.D.D. des championnats d'Europe de dirigeables, manifestation qui a eu des retombées médiatiques très importantes (presse écrite, radio et télévision). Mais, il faut souligner aussi l'application de guides de présentation de la Ville (le guide de Besançon et Besançon Découvertes), la poursuite des ventes d'objets promotionnels aux couleurs de la Ville Ouverte aux Jeunes, le Festival de Musique, le Bicentenaire de la Révolution...

\* Les dépenses du **Service Télématique** accusent une forte hausse (66,55 %) mais cette augmentation est à moduler. En effet, la redevance du 4ème trimestre 1988 pour Bisontel a été payée sur les crédits de 1989. En enlevant cette somme (31 KF), la progression globale ressort à 49,23 %. Elle est due à la mise en place d'un générateur plus performant pour Bisontel qui a pu ainsi développer 2 nouvelles rubriques dans le domaine de la santé : MSTEL pour les maladies sexuellement transmissibles, et PEDIATEL pour la vie des bébés.

Il faut noter que cela a permis d'accroître les recettes perçues (31,16 %).

\* **Le Conseil Bisontin des Jeunes** avait enregistré en 1988 une dépense exceptionnelle liée à l'organisation du Congrès National des Conseils de Jeunes. De ce fait, les dépenses passent de 137 KF à 45 KF en 1989.

\* Pour étudier l'évolution des dépenses de **fêtes et cérémonies**, il faut exclure pour 1988, les dépenses afférentes aux Floralies soit 0,506 MF (cette manifestation rappelons-le, avait généré des recettes à hauteur de 0,541 MF).

Après cette mise au point, ce secteur passe de 1,204 MF à 1,436 MF pour 1989 soit + 19,27 %. Cette augmentation est liée essentiellement aux festivités qui se sont déroulées au cours de l'année à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution (feux d'artifice avec laser).

Les dépenses du sous-chapitre **«Parrainage, Jumelage, Coopération»**, passent de 0,290 MF à 0,363 MF en 1989 (+ 25,17 %). Les principales activités concernent les relations avec nos villes jumelées.

#### *Chapitre 942 - Sécurité et Police*

Les dépenses directes de ce chapitre sont en forte hausse comme cela avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 1989. Elles évoluent de + 34,61 %, après réfaction des salaires et charges du personnel temporaire réglés en 1988 (0,133 MF transférés à compter de 1989 sur le chapitre 931.1 Personnel permanent). Cette hausse se répercute différemment sur les 3 secteurs qui le composent, à savoir :

##### **\* Service Incendie**

Il enregistre une hausse de 22,28 %. Ceci est dû principalement au paiement des vacances versées aux Sapeurs-Pompiers volontaires (3 trimestres réglés en 1988 contre 4 trimestres en 1989).

Le dernier versement trimestriel du Service Départemental d'Incendie pour les interventions extra-muros n'a pu être encaissé au cours de l'exercice. Il en découle une diminution de 6,90 % des recettes 1989 par rapport à celles enregistrées en 1988.

##### **\* Fourrière véhicules**

La gestion de cette activité a été confiée à la Société Via Stationnement. De ce fait, le bilan de cette activité nous parvient chaque année après clôture de nos propres comptes. Les régularisations sont donc rattachées à un exercice postérieur.

Pour connaître le coût annuel de cette activité, il convient de réaffecter les soldes positifs ou négatifs à la période d'exploitation. La comparaison 1988/1989 résulte du tableau suivant :

	<b>1988</b>	<b>1989</b>
Dépenses directes CA	607 450,00	1 008 587,88
Bilan 1988 - Complément versé en 1989	+ 180 287,88	- 180 287,88
Bilan 1989 - Remboursement effectué en 1990		- 39 773,25
	<b>787 737,88</b>	<b>788 526,75</b>
	+ 0,10 %	

##### **\* Ordre Public**

Pour ce secteur, on constate une diminution de 8,68 % des dépenses directes.

#### *Chapitre 943 - Enseignement*

La progression globale de ce chapitre est de 5,69 % en enlevant pour 1988 le montant des frais de personnel (soit 1,356 MF) transférés cette année sur le chapitre 931 - Personnel Permanent.

Il faut noter que 82,84 % des dépenses directes incombent à l'enseignement du 1er degré. Les frais de personnel non titulaire y compris les indemnités de logement des instituteurs, représentent près de 75 % des dépenses de ce secteur. Mais à compter du 01/01/1990, ce poste sera allégé du fait que les indemnités de logement seront versées par le CNFPT, la Ville ne prenant à sa charge que la différence éventuelle entre réglementation nationale et la réglementation locale lorsque cette dernière est plus favorable aux bénéficiaires. A ce titre, le crédit prévu au Budget Primitif 1990 est de 0,110 MF contre 7,150 MF en 1989.

La participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat augmente de 3,45 % (0,962 MF contre 0,930 MF en 1988).

Comme l'an dernier, la participation de la Ville de Besançon aux dépenses de fonctionnement des collèges a augmenté (+ 8,37 %) : 1,650 MF contre 1,522 MF en 1988.

Pour mémoire, notre participation est calculée par rapport :

- au nombre d'élèves bisontins inscrits dans les collèges,
- aux charges d'enseignement supportées par le Département où ils sont scolarisés,
- au potentiel fiscal de la Commune.

En ce qui concerne les recettes du chapitre, elles accusent une très forte hausse : 57,52 % (4,125 MF à 6,497 MF en 1989). Plusieurs raisons expliquent cette croissance :

- l'application de la loi du 22 juillet 1983 qui stipule que les communes de résidence participent aux dépenses d'entretien et de fonctionnement ainsi qu'aux charges des annuités d'emprunt supportées par la Commune d'accueil pour les établissements scolaires. A ce titre, 264 KF ont été encaissés en 1989,

- le versement différé des subventions de l'État pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique et de l'École Régionale des Beaux-Arts crée un déséquilibre chaque année. En effet, les encaissements se sont élevés respectivement à 2,589 MF et 1,039 MF contre 1,468 MF et 0,481 MF l'an dernier. En réalité, les participations pour les années 1988 et 1989 se montent à :

	1988	1989
- Conservatoire	2,057 MF	2 MF
- École des Beaux-Arts	1,008 MF	1,150 MF

L'augmentation de la participation du Département est de 4,43 % pour le Conservatoire et de 12,15 % pour l'École des Beaux-Arts (soit : 0,230 MF contre 0,210 MF et 0,430 MF contre 0,400 MF).

#### *Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires*

On constate sur l'ensemble de ce secteur une augmentation de 4,71 % des dépenses directes en ne tenant pas compte pour l'an dernier des salaires et charges du personnel de remplacement (0,296 MF). Le montant des réalisations passe de 12,025 MF à 12,591 MF en 1989.

Le poste alimentation des Restaurants Scolaires augmente de 8 % : 4,753 MF contre 4,402 MF en 1988. Cette hausse découle de l'ouverture à la rentrée scolaire de septembre, de 4 nouveaux restaurants indispensables pour satisfaire une progression régulière du nombre d'enfants inscrits dans les cantines. De ce fait, les produits d'exploitation croissent de 9,74 % malgré une hausse des tarifs limitée à 2,2 %.

On peut également constater que la subvention allouée à la Caisse des Écoles est de 1,730 MF contre 1,830 MF en 1988. Les autres subventions accordées pour l'organisation des centres de loisirs se maintiennent sensiblement au niveau de l'an passé.

### Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

Ce chapitre enregistre une augmentation tant en dépenses + 2,14 % (déduction faite en 1988 des frais de personnel non titulaire d'un montant de 1,071 MF), qu'en recettes + 8,55 %.

Les dépenses directes passent de 26,100 MF à 26,660 MF en 1989. Elles intéressent pour 13,68 % le secteur sportif et pour 86,32 % le secteur culture.

- Celles destinées au sport amateur sont restées sensiblement au même niveau que l'an dernier (1,107 MF).

- La subvention allouée au Cercle Sportif des Invalides pour la participation à ses frais de fonctionnement est identique à celle versée en 1988 (soit 0,200 MF).

- Quant aux clubs sportifs de haut niveau, ils ont reçu cette année 1,385 MF contre 1,065 MF soit une progression de 30,05 %.

- Les subventions exceptionnelles ont progressé fortement si on enlève en 1988 les subventions que l'on a encaissées et reversées pour les contrats bleus à hauteur de 0,144 MF. Elles passent de 0,058 MF à 0,130 MF en 1989.

Le reste des dépenses se répartit entre les frais de fournitures et d'entretien des installations sportives municipales et les frais de personnel vacataire pour l'enseignement de la natation et du patinage dispensé aux élèves du primaire. Ces dépenses passent de 4,149 MF à 4,373 MF soit une évolution de + 5,40 %.

Les recettes progressent de 6,11 %, si l'on exclut la subvention exceptionnelle du Département pour le Tour de France (0,200 MF) et les subventions pour les contrats bleus (0,144 MF). Cette évolution découle, en particulier, d'une plus grande fréquentation de nos gymnases et terrains de sport (0,880 MF en 1989 contre 0,817 MF en 1988) et de la patinoire (1,208 MF pour 1,144 MF en 1988).

#### \* Le secteur culturel

Les dépenses et les recettes directes de ce domaine augmentent respectivement de 3,95 % et 18,22 %. Les réalisations passent de 22,139 MF à 23,013 MF en 1989 (les dépenses de personnel non titulaire exclues pour 1988 : 0,663 MF), les encaissements de 4,924 MF à 5,821 MF.

Ces évolutions ne peuvent être appréhendées qu'après examen des différents secteurs :

#### \* Bibliothèques

Les salles de lecture ont subi une baisse de leurs dépenses de 6,33 % (1,678 MF contre 1,791 MF en 1988). L'an dernier, un effort avait été fourni pour enrichir les fonds des bibliothèques et de la discothèque Pierre Bayle (+ 47,8). Par contre cette année, les réalisations correspondent à des activités normales et satisfaisantes comme le démontrent les abonnements encaissés (0,313 MF contre 0,143 MF en 1988). L'ouverture à l'automne de la bibliothèque de Montrapon et à l'extension de la bibliothèque Jean Moulin ont également concouru à cet accroissement.

La régression apparente des recettes directes (- 6,68 %) est due au fait que l'an dernier le Centre National des Lettres avait versé une subvention de 0,173 MF pour l'achat de livres à la Bibliothèque Municipale. Il faut signaler que nous avons encaissé (au Chapitre 970) au titre de la D.G.D. :

- \* 0,605 MF pour le fonctionnement des bibliothèques municipales.

- \* 0,396 MF pour l'acquisition d'un autoclave.

- 0,150 MF pour l'équipement de la Bibliothèque de Montrapon.

- Musées (Beaux-Arts, Granvelle, Histoire Naturelle, Folklore Comtois, Résistance, Centre d'Arts Contemporains).

Ils régressent de 13,32 % (0,482 MF contre 0,556 MF en 1988) pour leurs dépenses directes et de 2,24 % (0,458 MF contre 0,469 MF l'an passé) pour leurs recettes. Il est en effet, à noter que le Musée Granvelle n'a pas fonctionné au cours de l'année en raison des importants travaux d'aménagement.

Le Département du Doubs a participé au fonctionnement du Muséobus en versant une subvention de 0,070 MF.

#### \* Citadelle

Elle représente pour ses dépenses directes une infime partie du secteur culturel (1,17 %), par contre ses recettes représentent 40,75 % des encaissements. Le produit des entrées est en progression constante (4,80 %) : 2,316 MF contre 2,210 MF en 1988.

#### \* Les autres secteurs culturels

Dans ce secteur, nous retrouvons les subventions versées aux sociétés culturelles (1,431 MF contre 1,580 MF en 1988) ainsi que les dépenses du sous-chapitre 945.21 «Service Culturel». Les réalisations concernent, en plus du fonctionnement normal du service (0,165 MF), la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (0,913 MF), dépense compensée partiellement par des subventions de l'État, de la SACEM, de Radio France et des Amis du Musée (0,090 MF). En 1988, nous avons déjà encaissé 0,320 MF pour cette manifestation.

Cette année, une convention a été signée entre la Ville et l'État pour le développement culturel (soutien aux initiatives dans le domaine de la jeune création). A ce titre, nous avons encaissé fin décembre une subvention de 0,640 MF (0,520 MF en 945.21 et 0,120 MF en 945.90 «vie des quartiers»). La somme de 0,520 MF a été reversée à trois associations en janvier 1990 (Espace Planoise, Cirque Plume et le Centre de Rencontres).

#### \* Salles de spectacles et activités musicales

Suite à un changement d'imputation en 1989 pour les dépenses concernant l'Orchestre de Chambre (il passe du 945.25 au 945.24), nous avons regroupé pour notre étude, le Théâtre, l'Espace Culturel de Planoise, le Kursaal, le Centre d'Art Dramatique, l'Orchestre Lyrique, l'Orchestre de Chambre et l'Harmonie Municipale. Les dépenses directes pour 1989 atteignent 11,757 MF en 1989 pour 11,407 MF en 1988. Plus de 73 % des dépenses concernent les subventions de fonctionnement des salles de spectacles (8,590 MF contre 8,428 MF en 1988).

Rappelons que les subventions du Théâtre, du Centre Dramatique National sont indexées. La subvention de l'Espace Culturel de Planoise est identique à celle de l'année précédente et celle du Kursaal augmente de 3,31 %. Le reste des dépenses concerne essentiellement les frais de personnel du Théâtre (0,421 MF), de l'Orchestre Lyrique (0,968 MF), de l'Orchestre de Chambre (1,160 MF) et de l'Harmonie Municipale (0,034 MF).

Pour cette année, la participation de l'association «Festival de Musique» aux frais de l'Orchestre de Chambre à l'occasion du Concours International des Jeunes Chefs d'Orchestre est de 0,173 MF au lieu de 0,149 MF en 1988.

#### \* Animation de quartiers

Ce secteur enregistre une hausse de 3,44 %. Les dépenses directes passent de 5,226 MF à 5,406 MF en 1989. Elles couvrent principalement les activités des Maisons pour Tous et les subventions versées aux associations bisontines (3,124 MF contre 3,019 MF en 1989).

La hausse des recettes (35,01 %) provient essentiellement de l'encaissement des bons de vacances de la CAF, de la location de diverses salles municipales (salle du Centre Pierre Mendès-France, salle Montjoye, salle du Fort de Bregille, ouverture de la salle polyvalente de la Malcombe en 1989) et de la subvention du Centre National des Lettres (0,120 MF).

#### **\* Prévention**

Le Conseil Municipal, lors du vote du Budget Primitif, ayant mis des moyens financiers plus importants pour mener à bien des actions en matière de prévention, les dépenses directes passent de 0,614 MF à 0,805 MF en 1989. Notamment, le poste «subventions» voit ses dépenses augmenter de 11,30 % (0,501 MF contre 0,450 MF en 1988).

Les recettes connaissent une augmentation importante 0,290 MF au lieu de 0,103 MF en 1988. Cela est dû à l'encaissement, cette année, d'une subvention de 0,090 MF par le Ministère des Affaires Sociales pour le D.S.Q. Montrapon et d'une subvention de 0,100 MF versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'Opération Vacances.

La subvention du Centre National de Délinquance reste sensiblement la même que l'an passé (0,100 MF contre 0,097 MF).

#### *Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte*

Les dépenses de ce chapitre sont en apparente diminution. Si l'on fait abstraction des dépenses de personnel temporaire qui ne figurent plus en 1989 dans les sous-chapitres concernés, la comparaison entre 1988 et 1989 établit une hausse des dépenses de 3,21 %. Les recettes sont également en augmentation : 4,69 %

**Le secteur hygiène** se caractérise par une diminution des dépenses du Service Municipal d'Hygiène (baisse des achats de produits pharmaceutiques et d'hygiène, des frais de documentation générale, des dépenses de dératisation suite à une renégociation du contrat passé avec la société Amboile Chimie et à une redéfinition des objectifs).

Par contre, les recettes progressent et en particulier la vente de guides de livrets par le service Hygiène. Les centres de soins infirmiers ont également un accroissement de leurs recettes : 26 500 actes ont été réalisés en 1989.

**Pour les cimetières**, les frais de fossoyage ont subi une forte hausse compensée partiellement par un accroissement des facturations de fossoyage. La redevance payée par les Pompes Funèbres a augmenté ainsi que les produits des taxes funéraires.

Le suivi de la gestion **des centres sociaux** a permis d'étaler sur plusieurs mois les ajustements entre le versement des subventions au CCAS et le recouvrement des traitements des personnels municipaux des centres sociaux mis à disposition du CCAS afin de ne pas pénaliser la trésorerie des deux partenaires (Ville et CCAS). Des compléments de subventions ont été alloués pour les crèches collectives et les haltes-garderies tandis que la subvention pour les Centres d'Initiation en Économie Sociale et Familiale était réduite en fonction du montant des salaires réellement versés (supérieurs ou inférieurs aux prévisions initiales).

#### *Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire*

Ce chapitre retrace les réalisations du service de la médecine du travail qui est chargé de la surveillance médicale du personnel municipal.

Les dépenses directes sont apparemment en forte diminution (- 33,74 %). Il convient de rappeler que cette année, les frais de personnel temporaire en remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles, sont pris en charge par le chapitre 931 - Personnel Permanent.

Donc, en faisant abstraction pour 1988, de ces dépenses (0,062 MF), les crédits de ce chapitre se maintiennent sensiblement au même niveau que l'an dernier.

Les recettes, provenant pour une grande part de la participation du CCAS, pour les visites médicales de son personnel progressent de 4,73 %.

#### *Chapitre 955 - Aide sociale*

La subvention pour le fonctionnement des services généraux du CCAS est passée de 30,14 MF en 1988 à 29,38 MF, soit une baisse de 2,52 MF. En 1988, une délibération avait accordé en plus de ces 30,14 MF, 1,2 MF pour l'aide aux plus démunis.

L'intervention du RMI au niveau national explique en partie cette baisse puisque les charges supportées par le CCAS ont été partiellement réduites.

Le contingent d'aide sociale continue à augmenter : 12,44 MF contre 11,67 MF en 1988 (+ 6,6 %). Le calcul de la répartition entre les communes a été le suivant :

- 60 % de la contribution globale sont répartis entre les communes au prorata de leur contribution due au titre de l'année 1984 et réglée en 1985,

- 40 % sont répartis en fonction des critères suivants :

\* 2/5<sup>e</sup> au prorata du potentiel fiscal communal global de 1988

\* 2/5<sup>e</sup> au prorata du nombre des bénéficiaires à l'aide sociale en 1988 (3 087 bénéficiaires à l'aide sociale en 1988 (3 087 bénéficiaires à Besançon)

\* 1/5<sup>e</sup> en fonction de la population communale atténuée du nombre de demandeurs d'emploi 1988 (6 503 demandeurs à Besançon).

Comme l'an dernier, Besançon a subi la règle de l'écrêtement et à ce titre, a contribué au contingent à hauteur de 704 421 F (539 927 F en 1988).

Le montant des subventions accordées aux associations à caractère social a augmenté sensiblement. Il passe de 1 MF à 1,161 MF dont 100 KF alloués dans le cadre du développement social du quartier de Montrapon - Fontaine-Écu.

#### *Chapitre 961 - Interventions économiques générales*

Ce chapitre accuse une régression de ses dépenses directes de 15,82 %. Mais si on exclut pour 1988 le montant des charges du personnel de la Mission Locale (0,710 MF) qui sont supportées cette année par le chapitre 931.1 – Personnel Permanent, la variation réelle devient – 4 % (5,055 MF en 1988 contre 4,853 MF en 1989). Il faut rappeler que la Ville récupère les traitements du personnel de la Mission Locale (6 salariés). Cette évolution globale masque cependant des disparités qui apparaissent lors de l'analyse par secteur :

##### **- Expansion Économique Régionale (+ 1,03 %)**

a) Au niveau de l'action économique proprement dite, on constate une augmentation de 23,41 % (1,325 MF contre 1,073 MF en 1988). Cette croissance résulte :

\* du recrutement en septembre 1988 d'un chargé de mission pour la prospection d'entreprises en Suisse (délibération du 26/09/1988). Ainsi en 1989, le paiement des honoraires a couru sur 12 mois au lieu de 4 mois l'année précédente,

\* de la participation de la Ville au règlement de l'annuité contractée par la Chambre de Commerce pour le financement des travaux de l'aérodrome de Besançon / La Vèze qui passe de 0,292 MF en 1988 à 0,366 MF en 1989,

\* de l'aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société I.E.N. - Rappelons que début 1990, la pépinière d'entreprises accueillait 13 entreprises employant ainsi 79 personnes.

b) Le secteur Formation et Emploi des Jeunes, quant à lui, voit ses dépenses diminuer de 12,73 % après réfaction des charges du personnel de la Mission Locale en 1988. En effet, la convention du 16 février 1987 passée entre la Ville de Besançon et l'ACEREP ayant été résiliée le 30 juin 1989, la subvention pour fonctionnement du CMFIP (Centre Municipal de Formation et d'Insertion Professionnelle) correspond à un seul semestre d'activités.

**- Les activités de syndicats de communes, de districts (- 61,49 %)**

Cette régression apparente des dépenses directes est due au fait que la participation au Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente (0,250 MF) n'a pas été réglée cette année, en conséquence, les crédits ont été reportés sur l'exercice suivant.

Les recettes proviennent du versement par la Commune de Chalezeule d'une contribution correspondant à 16 % de la taxe professionnelle perçue pour les entreprises installées sur son territoire (convention du 22 décembre 1987). On constate une légère baisse de l'encaissement, cela est dû en partie au départ de l'entreprise Peugeot.

**- Le Tourisme (+ 1,52 %)**

La légère progression des dépenses directes est liée à l'augmentation des subventions allouées aux associations pour l'organisation de congrès. La subvention pour le fonctionnement de l'Office du Tourisme reste la même que l'an passé (1,283 MF).

*Chapitre 965 - Domaine productif de revenus*

Abstraction faite d'une opération d'ordre de 0,505 MF inscrite en 1988 au sous-chapitre 965.230 «bâtiments industriels», les dépenses passent de 3,782 MF à 3,831 MF. Les recettes, quant à elles, augmentent de 6,80 %.

Les écarts constatés entre 1988 et 1989 portent sur plusieurs secteurs :

- Les loyers **des bâtiments** appartenant à la Ville ont produit moins de recettes qu'en 1988. Cette baisse concerne principalement le secteur Battant (- 0,181 MF). Elle est imputable à une diminution du parc locatif (logements neutralisés dans le cadre de la restauration de ce secteur), à des pertes de loyers sur baux commerciaux dans des bâtiments cédés à la SAFC et à une recette exceptionnelle de droit au bail (0,050 MF) comptabilisée en 1988.

- Les recettes **des bâtiments industriels** sont en diminution. En effet en 1988, une subvention exceptionnelle de 0,500 MF a été versée par le Département pour la construction du bâtiment industriel remis en location-vente à la S.A. CLEAN WAY. Conformément à la convention de location-vente, cette participation a été affectée à la couverture d'une partie des loyers différés (il est à noter que cette Société a été reprise par la Société CLEAN WAY Industrie suite à sa mise en règlement judiciaire en mars 1989). Compte non tenu de cet encaissement ponctuel, les recettes de ce secteur augmentent de 3 %.

- En ce qui concerne **le secteur du stationnement** payant, les charges d'exploitation payées à la Société Via Stationnement ont apparemment diminué de 0,311 MF en 1989. Pour connaître l'évolution exacte de cette dépense, il convient de prendre en compte les reversements à l'arrêté des comptes 1988 et 1989, des trop-perçus sur avances trimestrielles, à savoir :

× Avances trimestrielles versées en 1988		2,811 MF
× Activités stationnement 1988	-	1,892 MF
Solde créditeur :		<u>0,919 MF</u>

qui s'explique par une réalisation moins importante que prévue de l'extension du stationnement payant au centre-ville. Ce solde a été reversé à la Ville en 1989.

× Avances trimestrielles versées en 1989		2,500 MF
× Activités stationnement 1989	-	- 2,274 MF
Solde créditeur :		<u>0,226 MF</u>

qui a été reversé à la ville en 1990.

Nous pouvons ainsi constater que ces charges d'exploitation sont passées de 1,892 MF à 2,274 MF soit une progression de l'ordre de 20 %. Ceci découle essentiellement de l'évolution du poste «amortissement et frais financiers» des emprunts contractés pour le financement des investissements nécessaires à l'exploitation de ce secteur d'activités (0,696 MF pour 0,392 MF en 1988).

Le produit du stationnement payant passe de 4,17 MF en 1988 et 4,86 MF en 1989 (+ 16,55 %) malgré la fermeture du parking de la Mairie. Il est rappelé que ces recettes avaient chuté de 6,2 % en 1988 (4,17 MF contre 4,45 MF en 1987) en raison notamment du retard dans l'extension du stationnement payant et de la gratuité de stationnement appliquée du 14/07 au 15/08/1988 (cette expérience, non concluante, n'a pas été renouvelée en 1989).

#### *Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés*

Globalement, les dépenses et les recettes de ce chapitre sont en légère hausse par rapport à l'an dernier. Cependant, la situation est diverse selon les secteurs étudiés.

Dans ce chapitre sont retracées les opérations de liaison entre le budget de la Ville et les budgets annexes de l'Eau et des Forêts Communales (968.00 et 968.02).

#### **Ordures ménagères et déchets urbains**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a progressé de 22 637 743 F à 22 978 081 F soit + 1,50 %.

Les recettes liées à la collecte des ordures ménagères et à l'incinération des déchets ont chuté globalement de 9,19 %. La baisse du volume des tonnages incinérés a été égale à 10 % pour l'usine d'incinération. Du fait de l'ouverture de la décharge de Corcelles-Ferrières, 15 communes périphériques sur 90 ont résilié leur contrat avec la Ville.

Les charges d'exploitation de l'usine d'incinération des OM sont en diminution de 0,83 %. La douceur du climat a entraîné des recettes moindres mais également des charges moins importantes.

#### **Chauffage urbain**

La redevance versée par la SECIP pour amortir le surcoût de l'installation du générateur charbon passe de 2,20 MF à 2,24 MF.

#### **Abattoirs**

Les recettes liées à l'exploitation des abattoirs sont en apparente augmentation par rapport à 1988, mais le nombre de mois encaissés n'a pas été identique aussi bien pour la taxe de protection sanitaire que

la taxe d'usage. Le tonnage abattu en 1989 a été inférieur aux prévisions établies en début d'année. Le démarrage des abattoirs demeure difficile encore à l'heure actuelle. Le loyer payé par le concessionnaire s'est élevé à 609 224,83 F en 1989. Seule, une subvention exceptionnelle du Fonds National des Abattoirs au titre de 1987 à hauteur de 668 200 F a été perçue cette année. Sur la subvention d'allègement, il nous reste à encaisser le solde de 1988 (348 624 F) et l'année 1989 (685 800 F) et sur la subvention exceptionnelle d'accompagnement les participations 1988 et 1989 (668 200 F x 2).

### **Transports urbains**

Un autre secteur regroupe tout ce qui concerne les transports publics et en particulier l'emploi du versement transport. La Ville a participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains à hauteur de 14 636 000 F contre 16 098 120 F en 1988 soit - 9,08 %, la part couverte par l'emploi du versement transport étant passée de 28 618 880 F à 29 321 000 F soit + 2,45 %. Les cotisations de 1 % au titre du versement transport pour les entreprises de plus de neuf employés se sont élevées à 39 115 552 F contre 36 030 771 F l'an dernier, soit + 8,56 %.

Les prévisions budgétaires avaient été limitées à 36 MF, ce qui a permis de dégager un excédent de l'ordre de 3,273 MF sur l'emploi du versement transport.

La C.T.B. a reversé à la Ville une somme de 174 693 F au titre de la régularisation des comptes d'exploitation de l'année 1988.

Les subventions du Département pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur domicile et pour les transports scolaires urbains se sont élevées à 1,27 MF contre 1,13 MF l'an dernier.

Les opérations d'ordre pour couvrir le remboursement des emprunts contractés pour le renouvellement du parc d'autobus sont de 3 901 399 F contre 3 280 033 F en 1988.

### **Halles et marchés - Camping**

Les recettes des droits de place des halles et marchés ont progressé de 7,96 % de 1988 à 1989.

Les entrées pour le camping ont augmenté de 15,69 %.

#### *Chapitre 970 - Charges et produits non affectés*

Ce chapitre connaît une hausse de ses dépenses en raison de l'application d'une circulaire du 30/11/1988 du Ministère de l'Intérieur concernant la constitution de provisions. Ainsi par délibérations des 20 février 1989 et 3 juillet 1989, nous avons souscrit :

- 750 000 F pour risques financiers (au cas où la Ville serait appelée en garantie d'emprunts)

- 750 000 F pour litiges (procédures contentieuses engagées contre la Ville par la SEDD et la SECIP suite au jugement provisoire rendu par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 1983 à 1985. Sur ces provisions, une somme de 171 079 F a été prélevée en règlement de l'affaire engagée avec la SEDD) ;

- 652 177 F pour des travaux d'équipement (pour faire face en partie, le moment venu, au coût de reconstruction de l'école des Tilleroyes détruite par un incendie).

Le montant des admissions en non-valeur a diminué cette année (0,70 MF contre 1,6 MF).

Les principales recettes répertoriées à ce chapitre concernent la DGF et la DGD.

Abstraction faite des montants perçus au titre de la régularisation des exercices écoulés, la DGF a progressé globalement de 5,72 %, soit une augmentation légèrement supérieure au taux minimum garanti.

La DGF perçue au titre des trois principaux concours et de la dotation de référence s'élève à 165 717 750 F contre 157 656 579 F perçus en 1988 (garantie de progression minimale incluse) soit + 5,11 %.

La dotation ville-centre est de 5 597 913 F contre 4 568 432 F, soit + 22,53 %.

La dotation spéciale au titre des instituteurs a progressé de 8,20 % soit 7 866 705 F contre 7 270 200 F en 1988. La loi de finances de 1989 a prévu de nouvelles modalités d'attribution de cette dotation. En effet, à compter du 01/01/1990, les communes n'auront plus à verser d'indemnités de logements pour les instituteurs non logés et ne recevront donc plus à ce titre de compensation de DGF. Elles continueront cependant à percevoir une compensation pour les instituteurs effectivement logés par leurs soins.

La régularisation de la DGF 1988 a été égale à 5,28 % de la dotation 1988 soit 8 565 481 F pour la DGF et 387 157 F pour la dotation spéciale instituteurs.

La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) concerne plusieurs secteurs :

- les dépenses d'hygiène : la dotation s'est élevée à 4 389 120 F contre 3 997 500 F soit + 9,80 % ;

- la dotation pour les dépenses de bibliothèque a été globalement de 1 150 925 F qui se décomposent en :

\* 604 825 F correspondant aux dépenses réelles de fonctionnement subventionnées à hauteur de 6,25 % ;

\* 395 800 F pour la mise en place de la cellule de désinfection des archives ;

\* 150 300 F pour l'équipement de la bibliothèque de Montrapon - Fontaine-Écu.

L'excédent du compte administratif s'élève à 30 783 584,44 F contre 38 180 137,05 F en 1988.

#### *Chapitre 971 - Impôts obligatoires*

La croissance de ce chapitre provient essentiellement de l'encaissement des impôts sur les spectacles pour un total de 1,069 MF contre 0,45 MF en 1988.

Cette forte différence est due à une suite de régularisations effectuées par les Services Fiscaux. Il est à noter que pour 1990, il n'est pas envisagé d'encaisser une somme équivalente. L'intégralité de l'impôt sur les spectacles a été reversée au CCAS.

La taxe additionnelle au droit de mutation progresse de 6,93 % (5,34 MF en 1989) mais comme l'an dernier, nous constatons un décalage dans le nombre de mois encaissés (12 mois contre 11).

#### *Chapitre 977 - Service fiscal, impôts complémentaires*

L'équilibre du Budget Primitif nécessitait le vote de 294 860 000 F de contributions directes. L'encaissement a été réalisé à hauteur de 294 159 672 F (évaluation trop élevée par les Services Fiscaux des bases de foncier bâti et non bâti). Comme l'an dernier, le rôle complémentaire a dépassé les prévisions (2,5 MF prévus et 3,29 MF encaissés) mais est demeuré inférieur à l'an dernier (3,56 MF).

La Ville de Besançon a reçu au titre des allègements de taxe professionnelle un total de 33 436 855 F (+ 4,75 %) qui se répartit ainsi :

- 5 460 602 F - compensation pour salaires,

- 22 780 135 F - compensation pour allègement des bases de 16 %,

- 5 196 118 F - compensation REI (réduction pour embauche ou investissement).

Le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle s'est élevé à 2 990 949 F contre 2 438 835 F l'an dernier. Une régularisation au titre de 1988 de 224 387 F a également été perçue.

La subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti diminue cette année : 6 652 717 F contre 8 174 757 F.

Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité progresse de 8,06 % (7,34 MF contre 6,79 MF). La taxe sur l'électricité moyenne et haute tension a une croissance moins forte : + 2,7 % (1,31 MF pour 1,27 MF en 1988).

Les recettes de la D.G.F. (tous concours confondus et hors régularisation 1988 : 179 182 368 F) et des contributions directes (297 450 374 F) soit 476 632 742 F représentent 62 % des recettes de fonctionnement du budget principal.

Si l'on y ajoute les produits du Fonds de Compensation et du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle (36 652 191 F) ainsi que la subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves (6 652 717 F), on atteint 67,6 % des recettes précitées.

## II/ BUDGETS ANNEXES

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leurs montants H.T.

### **Budget Eaux**

Les dépenses d'acquisition de matériel, outillage et de matériel de transport ressortent à 1 283 KF contre 1 116 KF en 1988 (+ 167 KF).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 8 192 KF au lieu de 2 705 KF en 1988. Cette hausse de 5 487 KF résulte en grande partie des travaux liés à la construction du pont Denfert-Rochereau (2 748 KF) ainsi que de la rénovation de la station de Chenecey (2 589 KF).

Le montant de l'annuité hors renégociation de prêts ressort à 5 525 KF soit une augmentation de 2,5 %.

Hors réaménagement de la dette et reprise sur provisions, les dépenses de fonctionnement ont varié de + 7 % et les recettes propres de + 4,1 %.

Concernant les dépenses liées au personnel, l'évolution apparaît à + 5,2 % (11 983 KF au lieu de 11 389 KF), avec notamment une augmentation de 12,5 % du montant versé au titre de la cotisation C.N.R.A.C.L. qui passe de 1 383 KF à 1 556 KF.

Hormis le poste électricité (+ 14,1 %), les charges des autres postes importants de ce chapitre n'ont pas subi de variations notables.

Les ventes d'eau aux consommateurs, abonnés ordinaires, génèrent une recette de 27 583 KF (en hausse de 4,3 %) pour un prix de vente fixé à 3,72 F H.T. le m<sup>3</sup>.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1989 est la suivante :

- excédent global de clôture 1989 :	+ 12 240 909,65 F
- recettes justifiées à réaliser :	+ 4 633 241,00 F
- dépenses engagées non mandatées :	- 10 015 482,00 F
	-----
	+ 6 858 668,65 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 2 400 000 F a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1990 du service.

### **Budget Assainissement**

Les dépenses d'acquisition de matériel, outillage et matériel de transport s'élèvent à 762 KF contre 1 007 KF en 1988 (- 245 KF). Il faut rappeler qu'en 1988, nous avons acquis un équipement mixte de vidange hydrocarbure pour un montant de 651 KF.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 4 126 KF. Ces dépenses concernent principalement les travaux suivants :

- chemin des Founottes - chemin de l'Escaie	1 363 KF
- chemin de la Chaille	594 KF
- chemin des Cras Rougeot	399 KF
- avenue Clemenceau	392 KF
- chemin des Saulniers	126 KF

La construction du collecteur rive gauche se poursuit (3 236 KF) ainsi que les réparations à la station de Port Douvot (1 174 KF).

De nouveaux programmes ont été mis en chantier :

- travaux d'entretien des lignes d'eau (596 KF)
- aménagement Zone d'Activités La Fayette (485 KF).

Hors réaménagement de la dette, les dépenses de la section de fonctionnement passent de 20 664 KF à 22 161 KF soit une progression de 7,2 %. Les recettes propres, excédents de clôture exclus, augmentent de 1 %.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires croît de 4,7 % pour un prix fixé à 2,4087 F H.T. le m<sup>3</sup>.

Le poste « rémunérations et charges du personnel » affiche une hausse de 3,8 % (8 366 KF contre 8 058 KF).

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice est la suivante :

- excédent global de clôture 1989 :	+ 10 441 749,09 F
- recettes justifiées à réaliser :	+ 12 523 216,00 F
- dépenses engagées non mandatées :	- 14 603 538,00 F
	<hr/>
	+ 8 361 427,09 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 5 038 000 F a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1990 du service.

### **Budget Régie des Abattoirs**

Les comptes de cette régie n'ont pas enregistré d'opération durant l'exercice 1989. L'excédent global de clôture est donc maintenu à 57 278,21 F.

### **Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Âgées**

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

Les services :

- d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie,
- repas à domicile,
- téléalarme,
- sociaux.

Les interventions :

- du médecin traitant,
- des infirmières libérales,
- des kinésithérapeutes,
- des pédicures,
- des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondants aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 13,3 % et les recettes du forfait de soins de 22,2 %.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1989 est la suivante :

- excédent global de clôture 1989 :	+ 79 918,37 F
- recettes à réaliser :	+ 5 052,17 F
- dépenses engagées non mandatées :	- 62 345,00 F
	-----
	+ 22 625,54 F

### **Forêts Communales**

Le budget annexe retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Cependant, les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années (ventes de bois).

Le déficit résultant de cette situation nécessite donc la participation financière du Budget Principal. Celle-ci s'élève à 1 438 KF contre 1 454 KF en 1988.

Les dépenses réelles de fonctionnement du service ont augmenté de 3,4 %. Elles passent de 2 916 KF à 3 016 KF.

### III/ BALANCES

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

#### a) Budget Principal

Dépenses d'investissement	74 150 068,00 F
Recettes d'investissement	86 632 940,00 F
Dépenses de fonctionnement	6 470 161,00 F
Recettes de fonctionnement	2 470 157,00 F

#### b) Budgets annexes

Dépenses d'investissement	19 896 521,00 F
Recettes d'investissement	17 753 854,00 F (dont prélèvement 4 960 938 F)
Dépenses de fonctionnement	5 709 938,00 F (dont prélèvement 4 960 938 F)
Recettes de fonctionnement	332 749,17 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats Section Investissement	Résultats Section Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 54 289 976,80	+ 85 073 561,24	+ 30 783 584,44
Budget Eaux	- 6 890 880,61	+ 19 131 790,26	+ 12 240 909,54
Budget Assainissement	+ 4 795 371,39	+ 5 646 377,70	+ 10 441 749,09
Budget Abattoirs	+ 10 648,50	+ 46 629,71	+ 57 278,21

	Résultats Section Investissement	Résultats Section Fonctionnement	Résultats globaux
Budget SSADPA	+ 78 846,91	+ 1 071,46	+ 79 918,37
Budget Forêts Communales	- 366 025,75	+ 366 025,75	0,00
<b>Totaux</b>	<b>- 56 662 016,36</b>	<b>+ 110 265 456,12</b>	<b>+ 53 603 439,76</b>

Les résultats globaux correspondent au fonds de roulement de chaque budget.

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1988 et 1989 excluent les mouvements financiers induits par les réaménagements de dette à l'exception, de la part autofinancée qui s'élève à 27 836,36 F en 1988 et de l'excédent de financement pour 1989 qui s'élève à 198,78 F suite aux arrondis des crédits mis en place.

	1988	1989	Différence	%
Dépenses investissement	196 157 028,65	215 299 047,16	+ 19 142 018,51	9,8
Dépenses fonctionnement	721 762 761,00	740 782 259,00	+ 19 019 498,00	2,6
	<b>917 919 789,65</b>	<b>956 081 306,16</b>	<b>+ 38 161 516,51</b>	<b>4,2</b>
Recettes investissement	151 993 817,54	149 956 317,24	- 2 037 500,30	- 1,3
Recettes fonctionnement	828 972 914,78	851 047 321,12	+ 22 074 406,34	+ 2,7
	<b>980 966 732,32</b>	<b>1 001 003 638,36</b>	<b>+ 20 036 906,04</b>	<b>+ 2,0</b>

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1984 à 29 jours
- 1985 à 31 jours
- 1986 à 23 jours
- 1987 à 25 jours
- 1988 à 28 jours
- 1989 à 23 jours
- pour 1990 l'estimation est faite à 19 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 28 248 opérations comptables en dépenses et 8 321 en recettes.

Monsieur le Président, j'en ai terminé sauf à répondre aux questions que voudront bien poser nos collègues.

**M. TOURRAIN** : Monsieur le Maire, je vous remercie de cet exposé et de cette présentation et maintenant je vais ouvrir le débat sur le compte administratif de 1989. Si vous le voulez bien, je vais l'ouvrir moi-même.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est la meilleure façon de faire.

**M. TOURRAIN :** Tout à fait d'accord. Nous avons largement débattu des problèmes budgétaires tant lors du débat des orientations budgétaires que lors du budget ; le compte administratif est la photographie de ce qui a été réalisé, si le sujet est mauvais ou flou, la photographie peut quand même être bonne grâce aux services qui ont bien exécuté, très bien exécuté ce budget, aussi bien sur le plan de la réalisation que sur le plan de la précision avec laquelle les services administratifs, les services financiers ont maîtrisé la gestion d'un budget qui est proche ou dépasse même légèrement le milliard.

C'est la raison pour laquelle, mes Chers Collègues, le groupe «Une Ambition pour Besançon» s'abstiendra de tout commentaire supplémentaire mais bien entendu, n'ayant pas voté le budget, ne votera pas le compte administratif.

Voilà, ce que j'avais à vous dire en renouvelant encore toutes mes félicitations au personnel qui montre d'ailleurs à l'extérieur une très belle image, je peux le constater en me déplaçant dans certaines collectivités où je sais que l'ensemble de certains services de Besançon est retenu par d'autres villes, vous pourrez l'ajouter Monsieur le Maire au florilège des compliments que vous vous dressez généralement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Puis-je répondre à vos observations, Monsieur le Président ?

**M. TOURRAIN :** Monsieur le Maire, je vous en prie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je ne suis pas photographe professionnel mais si le sujet est flou, il m'apparaît difficile d'en sortir une photo parfaite.

**M. TOURRAIN :** Artistique.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Même artistiquement flou. Deuxièmement, je vous remercie de féliciter les services qui, comme vous l'avez dit, maîtrisent bien la gestion, offrent une très belle image à l'extérieur. Je voudrais quand même ajouter que les services appliquent tout à fait les décisions politiques qui sont prises par une majorité, parfois à l'unanimité de ce Conseil Municipal, et s'ils maîtrisent très bien la gestion, c'est vrai, il faut souligner quand même que les décisions politiques appartiennent aux Élus et nos services ne font qu'appliquer ce qui leur est recommandé par le Maire et les différents Adjointes et cela à tous les niveaux.

**M. TOURRAIN :** La parole est à M. BOICHARD.

**M. BOICHARD :** Tout d'abord, je ne peux que me féliciter de voir que le débat sur le compte administratif va se faire comme doit être fait un débat sur le compte administratif, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas recommencer à partir du compte administratif le débat qui a lieu sur le budget, puisque aussi bien le rôle d'un compte administratif, c'est simplement de voir si ça s'est passé comme cela aurait dû être fait ou s'il y a eu des modifications et quelles modifications ont été opérées entre le budget et le compte administratif.

C'est la première fois que l'Opposition adopte ce genre de comportement et en ce qui me concerne, je m'en réjouis. Simplement, je voudrais dire tout de même que si je me réjouis aussi de voir adresser des félicitations à nos services comme disait le Maire, il me semble qu'ils sont bien mérités, je me joindrai donc également à ces félicitations.

Je voudrais tout de même rappeler à M. le Président, cette façon de faire du commun ou du populaire concernant par exemple le médecin. Lorsque le malade va mal, lorsqu'il ne se guérit pas, c'est la faute du médecin, lorsque au contraire, le malade va bien, lorsque au contraire, le malade va bien, lorsqu'il se rétablit, lorsqu'il redevient ce qu'il était avant, c'est évidemment parce qu'il a une bonne constitution. Je crois qu'il faut, si vous voulez être beau joueur, reconnaître qu'à côté des services qui ont

fait ce qu'ils devaient faire et qui l'ont bien fait, il y aussi ceux qui les ont dirigés, ceux qui les ont je dirai assistés et parfois même ceux qui les ont surveillés.

Je voudrais simplement ajouter une petite chose. Nous sommes, je l'espère, à la fin des comptes administratifs et des budgets difficiles et nous avons vu en effet dans ce compte administratif qu'un certain nombre de ressources étaient des ressources qui avaient peu bougé, qui n'avaient même pas bougé du tout, qui avaient même parfois reculé, ce qui, bien évidemment au niveau de la réalisation, rend difficile un certain nombre de choses prévues. Lorsque nous avons voté le budget cette année, nous avons pu constater que sur un certain nombre de points, il y avait une modification d'importance, par exemple, au niveau des bases d'imposition, nous allons, je l'espère bien, sans jeter la peau de l'ours, avoir dans les budgets qui viennent des bases d'imposition qui vont augmenter, et qui vont augmenter, je dirai, d'une façon plus importante que précédemment, cela nous permettra très certainement de vous présenter un budget, donc un compte administratif qui, sur un certain nombre d'éléments essentiels sera plus à son aise au niveau des investissements par exemple.

**M. TOURRAIN** : Merci. La parole est à M. JACQUEMIN.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Président, c'est une prise de parole pour un simple commentaire, je n'avais pas pensé prendre la parole mais je le fais derrière les propos de M. BOICHARD. Je souhaite naturellement, partager son optimisme mais je ne suis pas aussi sûr que lui. C'est vrai, d'un côté l'économie va mieux, c'est vrai, nous avons un certain nombre de bonnes surprises notamment sur le plan industriel et cela joue sur des tas de postes, ne serait-ce que sur les transports, par exemple, mais je crois qu'il faut rester très prudent pour l'avenir. Le compte administratif fait ressortir, effectivement, qu'en francs constants, on étale dans les dépenses de fonctionnement. Mais, on ne va pas rouvrir, comme vous l'avez dit tout à l'heure, le débat, il faudrait certainement trouver des voies et moyens pour privilégier davantage l'investissement mais ne revenons pas là-dessus. Il peut y avoir aussi des bonnes surprises mais il peut y en avoir également quelques mauvaises. On ne sait pas très bien ce qui va advenir de l'évolution par exemple de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle rentre pour une part importante dans le budget de la Ville. Donc soyons tout de même prudents. Souhaitons avec vous, naturellement, que les années les plus dures soient derrière nous, acceptons-en l'augure mais restons très vigilants.

**M. TOURRAIN** : Merci Monsieur JACQUEMIN. La parole est à M. ROUSSEAU.

**M. ROUSSEAU** : Le groupe des Verts n'ayant pas voté ce budget puisque n'étant pas encore au Conseil Municipal à l'époque, il nous est difficile de prendre position et de vérifier la bonne adéquation entre la réalisation du compte administratif vis-à-vis de ce budget. Nous nous abstiendrons donc.

**M. TOURRAIN** : Plus personne ne demande la parole ? Monsieur le Maire, suivant la tradition, vous êtes invité à quitter la salle.

Monsieur le Député-Maire se retire.

**M. TOURRAIN** : Monsieur NACHIN, je vous donne la parole au bénéfice de l'in extremis, je vais être tolérant !

**M. NACHIN** : Je voulais dire simplement que nous aussi on félicite les services pour le travail qui est réalisé, mais je voudrais dire aussi qu'à de nombreuses reprises nous avons attiré l'attention de la Municipalité sur les besoins des services en personnel et je crois que c'est une très bonne chose de se féliciter du travail qui est fait mais il faudrait peut-être aussi penser que beaucoup de services sont vraiment à la limite en ce qui concerne leurs possibilités d'assumer les tâches qui leur sont demandées.

**M. TOURRAIN** : Merci, Monsieur NACHIN, pour cette explication. J'aurais souhaité que M. le Maire soit là pour l'entendre, on la lui communiquera.

**M. BOICHARD** : Je désire intervenir sur cette question de personnel.

**M. TOURRAIN** : Ce n'est pas la peine.

**M. BOICHARD** : Je peux répondre.

**M. TOURRAIN** : Non !

**M. BOICHARD** : Eh bien si !

**M. TOURRAIN** : Ah ! Vous voulez répondre (rires). Eh bien, je vous cède la parole.

**M. BOICHARD** : En ma qualité de responsable du personnel, je dois dire qu'en ce qui concerne les mesures qui ont été prises, celles-ci ont été prises conformément à ce qui avait été annoncé au Conseil Municipal et accepté. Et accepté, pas seulement je crois par la Majorité mais aussi par une partie de l'Opposition et mené jusqu'à son terme.

**M. TOURRAIN** : Merci, Monsieur BOICHARD. Nous passons maintenant au vote.

Le vote du Conseil Municipal donne les résultats suivants :

6 membres votant contre et 5 s'abstenant, le Compte Administratif est adopté à la majorité.

Monsieur le Député-Maire regagne sa place.

**M. TOURRAIN** : Monsieur le Maire, je vous informe que le compte administratif 1989 a été adopté à la majorité, 6 Conseillers ayant voté contre et 5 s'étant abstenus.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous remercie.